

PREPAREZ-VOUS A VOYAGER



Nos collègues vous accueillant à Paris CDG vérifieront les documents suivants. Ces documents seront également contrôlés à plusieurs reprises par les agents de quarantaine à votre arrivée à Hong Kong. Par conséquent, nous vous recommandons fortement d'imprimer des copies.

Avant de partir pour l'aéroport, veuillez-vous assurer que vous avez les éléments suivants :

1

Un document de voyage valide justifiant votre statut de résident à Hong Kong, comme détaillé sur notre page [Restrictions de voyage](#) sous Exigences en matière d'immigration et de quarantaine.

2

Une copie remplie et imprimée du [formulaire de déclaration de voyage des passagers de Cathay Pacific](#).

Un test PCR COVID-19 ***d'acide nucléique négatif*** en anglais, indiquant:

- Votre nom qui est ***identique*** à votre document de voyage, par exemple, si votre nom indique « CHAN TAI MAN CHRIS sur votre passeport ou votre carte d'identité de Hong Kong, toutes les lettres « CHAN TAI MAN CHRIS » doivent également être indiquées sur votre rapport de test.
- L'***échantillon*** a été prélevé dans les 72 heures avant l'heure de départ prévue de votre vol vers Hong Kong. (Veuillez noter que le rapport indiquant uniquement « l'heure du test » ne peut pas être accepté.)
- Le résultat doit être négatif, rédigé en anglais ou chinois. Si le document n'est pas rédigé dans une de ces langues, il vous faudra fournir une attestation nominative en anglais complétée par le laboratoire. Document rédigé par le [Consulat de France à Hong Kong](#). Si le test n'est pas celui exigé par les autorités de Hong Kong, vous ne pourrez pas voyager.

3

Un document d'accréditation ***distinct*** prouvant que le laboratoire d'essais est accrédité ISO 15189 ou approuvé par l'autorité compétente du gouvernement du lieu où se trouve le laboratoire d'essais.

4

Vous devrez également faire une impression écran du laboratoire choisi sur le [site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#).

Vous devrez imprimer [l'attestation d'accréditation des laboratoires rédigée par le Consulat de France à Hong Kong](#).

Une confirmation de réservation de chambre d'hôtel dans [des hôtels de quarantaine désignés](#) ***pour au moins 21 nuits à compter du jour de l'arrivée***, si vous n'êtes pas vacciné ou complètement vacciné et de 14 nuits, selon votre pays de provenance, si vous êtes totalement vacciné et que vous êtes en mesure de présenter votre justificatif de vaccination en anglais. Veuillez-vous assurer que votre nom complet est imprimé sur la confirmation de l'hôtel, y compris les noms de tous les clients qui partagent la chambre.

5

Si vous êtes totalement vacciné, et si votre certificat de vaccination n'est pas en anglais, vous devrez présenter une confirmation écrite en anglais ([téléchargez un exemple ici](#)). Ce document doit être délivré par l'établissement de santé où le vaccin a été administré, doit porter le nom du voyageur vacciné concerné tel que sur son titre de voyage, le nom du vaccin administré et la ou les dates auxquelles le dose(s) a été/ont été administrée(s).



A compter du 30 juin 2021, toute personne totalement vaccinée, en provenance des pays classés dans les catégories B et C, pouvant présenter un test d'anticorps positif (prouvant une immunité effective à la covid-19) verra sa quarantaine à l'hôtel réduite à 7 jours.

Préparez votre arrivée à Hong Kong.

Complétez la [déclaration de santé et quarantaine](#) et obtenez votre QR Code.

Téléchargez l'application mobile « [StayHomeSafe](#) ».

